

# CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 27 juin 2008

---

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION PRINCIPALE DES ROUTES

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 3/20**

OBJET : Déclassement du domaine public départemental d'une section de l'ancienne RD 401 située sur le territoire des communes de Mauregard et du Mesnil-Amelot pour intégration dans le domaine privé du Département. Approbation des résultats d'enquête publique, et de la cession de ladite parcelle à Aéroports de Paris.

- Canton de Dammartin-en-Goële

**RÉSUMÉ** : Le présent rapport est relatif à l'approbation des résultats de l'enquête publique de déclassement d'une section de l'ancienne RD 401 du domaine public départemental située sur le territoire des communes de Mauregard et du Mesnil-Amelot, pour intégration dans le domaine privé du Département, ainsi qu'à l'approbation de la cession de cette parcelle à Aéroports de Paris.

L'Assemblée départementale a pris en considération lors de sa séance du 28 septembre 2007, le projet de déclassement du domaine public départemental d'une section de l'ancienne RD 401 située sur le territoire des communes de Mauregard et du Mesnil-Amelot pour intégration dans le domaine privé du Département.

Le plan joint en annexe du présent rapport va permettre de localiser cette ancienne voie d'une longueur totale de 2 583 mètres.

L'enquête publique de déclassement s'est déroulée du 15 février 2008 au 14 mars 2008 inclus.

Aucune observation n'a été enregistrée sur le registre d'enquête et le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable à l'issue de l'enquête dans son rapport en date du 21 mars 2008.

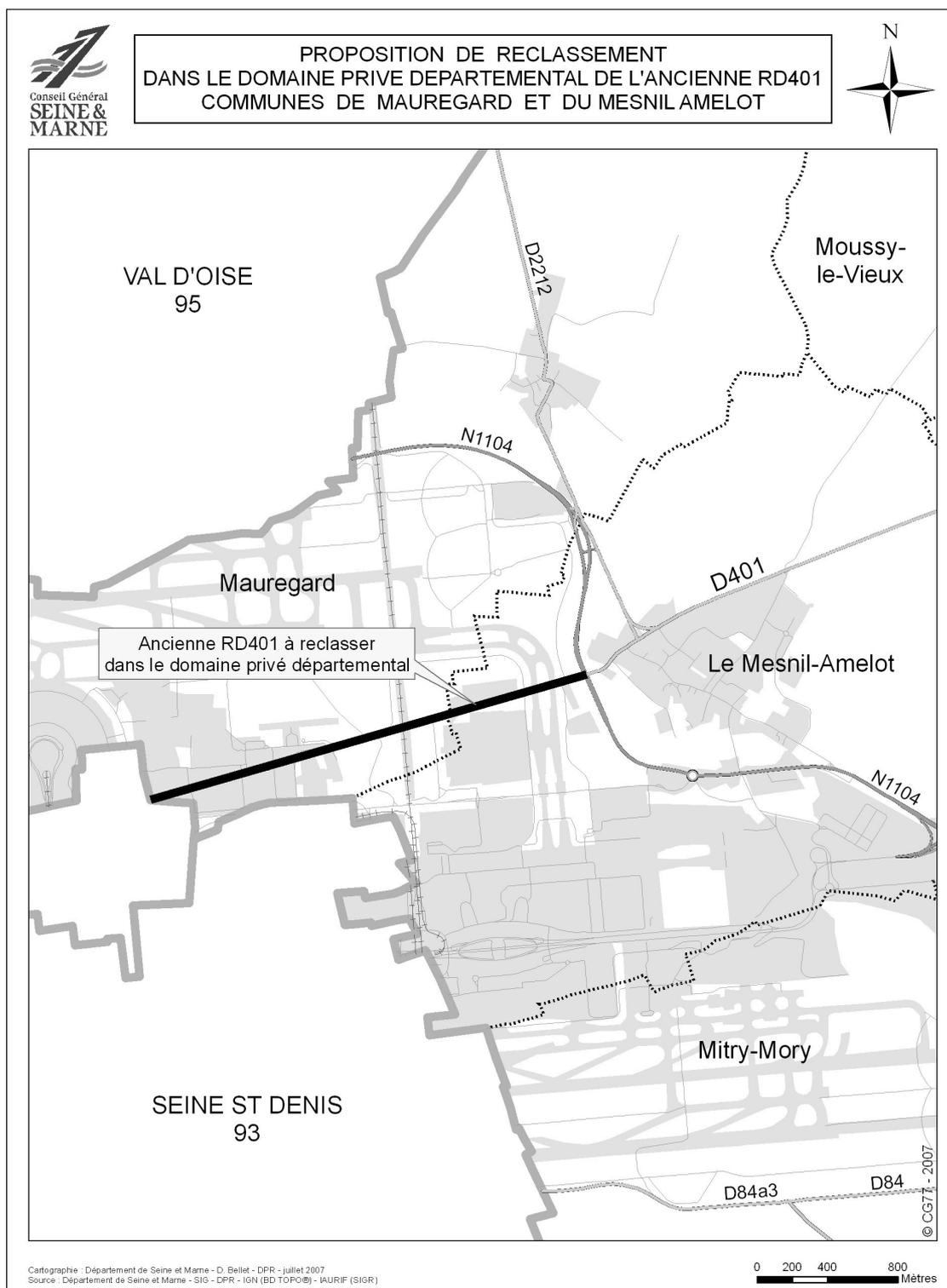
Il peut donc être procédé à la cession de ladite section au profit d'Aéroports de Paris à l'euro symbolique.

Afin de permettre le transfert effectif de propriété qui sera concrétisé par un acte en la forme administrative, je vous remercie, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

## Annexe



Dossier n° 3/20 des rapports soumis à la commission  
n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Rapporteurs : M. CORNEILLE  
n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

M. TURBA  
Commission n° 7 - Finances

---

Séance du 27 juin 2008

OBJET : Déclassement du domaine public départemental d'une section de l'ancienne RD 401 située sur le territoire des communes de Mauregard et du Mesnil-Amelot, pour intégration dans le domaine privé du Département. Approbation des résultats d'enquête publique, et de la cession de ladite parcelle à Aéroports de Paris.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,**

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

**DECIDE**

Article 1 : d'approuver les résultats de l'enquête publique de déclassement du domaine public départemental d'une section de l'ancienne RD 401, située sur le territoire des communes de Mauregard et du Mesnil-Amelot, pour incorporation dans le domaine privé du Département.

Article 2 : d'approuver la cession par le Département au profit d'Aéroports de Paris à l'euro symbolique.

LE PRÉSIDENT,

V. ÉBLÉ